

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



**ARRETE DE RADIATION DES CADRES
POUR MISE A LA RETRAITE
FONCTIONNAIRE NON AFFILIE A LA CNRACL
de Madame LOPEZ Huguette
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe**

STATION THERMALE CLASSEE

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,
Vu la demande de Madame LOPEZ Huguette en date du 21 février 2015.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame LOPEZ Huguette née le 23 janvier 1954 occupant le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, est admise sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2015 et est radiée des effectifs de la Commune à la même date.

ARTICLE 2 : A la même date, la situation administrative de Madame LOPEZ Huguette est la suivante : Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, 11ème échelon, échelle 3, Indice Brut 400.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité, au Directeur de l'IRCANTEC et notifié à l'intéressée.

Fait à BARBAZAN
Le 29 juillet 2015

Notifié le
Signature

11 Août 2015

Le Maire

M. STRADERE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 7.

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr